

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE

**OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION
ROUTE DE PORSKI, LE COSQUER, CHEMIN DE
MEZALE, CHEMIN AR VERN, CHEMIN DE TOUL AL
LOGOT**

N° 120/2022

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu l'arrêté n°66/2022 du 08/04/2022, donnant délégation de signature à Audrey Kuhn

VU la demande de la société CONSTRUCTEL le 19 mai 2022

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation route de Porski, Le Cosquer, chemin de Mézalé, chemin Ar Vern et chemin de Toul al Logot.

A R R E T E

ARTICLE 1 : dans le cadre du raccordement de la fibre optique, le tirage de câbles et le changement d'implantation de poteaux FTTH, la circulation se fera par alternat, route de Porski, Le Cosquer, chemin de Mézalé, chemin Ar Vern et chemin de Toul Al Logot, à compter du 1^{er} juin 2022, le temps des travaux, estimés à 2 mois.

ARTICLE 2 : La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

ARTICLE 3 : les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : les services techniques, le pétitionnaire, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à Plougonvelin, le 20 05 2022

L'adjointe Déléguée
Audrey KUHN

